



Annulation cession parts sociales sci

Par zitoun

Bonjour,

Je suis propriétaire à 50% d'une sci . Mon associé a vendu ses parts à un nouvel actionnaire (X) il y a un mois.
Après quelques semaines nous nous rendons compte que pour des raisons personnelles la cohabitation est impossible et j'envisage finalement de rembourser X et de récupérer ses parts sociales.
Avons nous un moyen d'éviter de payer à nouveau des frais de cession et pour X d'éviter de payer un impôts sur ses parts vendues? Existe t'il un arrangement à l'amiable avec l'administration dans un tel cas?

Merci.